

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL 23 11 06/104

DEL 231106/104 – VOTE DES TARIFS DES REPAS DES RESTAURANTS SCOLAIRES MONSEVRIENS**Nombre de conseillers en exercice : 33**

Nombre de présents : 28

Nombre d'absents excusés : 5

Nombre de pouvoir : 3

Quorum : 17

Nombre de voix exprimées : 31

Le **lundi 6 novembre 2023**, le Conseil Municipal de la commune de Moncoutant-sur-Sèvre, régulièrement convoqué, par le Maire Roland MOREAU s'est réuni salle du conseil ;

Secrétaire de séance : Christian BILHEU

Date de convocation : le mardi 31 octobre 2023**Etaient présents :**

AYRAULT NICOLAS (Adjoint) – BAUDIN ELISABETH – BELAUD AMELIE – BERTHELOT ERIC – BILHEU CHRISTIAN – BILLAUD DAMIENE – BILLY JACQUES (Maire délégué de moutiers sous Chantemerle) – BOCHE PATRICE (Adjoint) – BOSSARD ESTELLE (Adjointe) - BOULANGER PHILIPPE (maire délégué de La Chapelle St Etienne) – FAZILLEAU STANISLAS (Maire délégué de Pigny) – FUZEAU GUILLAUME – GIRAUD VALERIE – HERAULT STELLIE – HERBRETEAU EMMANUELLE (maire déléguée de Le Breuil Bernard) – MAINARD CYRIL (Conseiller délégué) – MERCERON CHRISTIAN (Adjoint) – MOINEAU MARIE-JOSE a donné pouvoir à SIBILEAU VIVIANE – MOREAU ROLAND (Maire) – MOUILLER PHILIPPE – PETRAUD GILLES (Adjoint) – RENAUDIN SYLVIE (Adjointe) – SOULARD MAXIME – TALBOT MALVINA – TOUCHARD CLAUDE (Conseiller délégué) – VRIGNAUD CECILE (maire déléguée de Moncoutant)

Etaient excusés : DAVID STEPHANIE – DALLA BARBA ANNE (Maire déléguée de St Jouin de Milly) – GANDRILLON ELISE a donnée pouvoir à HERAULT STELLIE – MARSAULT MARIE-CLAUDE a donnée pouvoir à BELAUD AMELIE – PROUD SEBASTIEN a donné pouvoir à HERBRETEAU EMMANUELLE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire explique à l'assemblée délibérante qu'après avoir voté lors du précédent conseil municipal les tarifs des repas pour les adultes des différents restaurants scolaires de la commune, il est nécessaire de fixer les tarifs pour les enfants.

Le maire rappelle que l'ensemble des repas servis dans les différents restaurants scolaires de la commune sont livrés par le GCSMS de la Sèvre. De ce fait, il est proposé d'harmoniser le tarif du repas pour les enfants à hauteur de 3,10 € à compter du 1^{er} janvier 2024.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré
DECIDE avec 30 votes pour et une abstention**

- **DE FIXER** le prix du repas des restaurants scolaires monsevériens pour les enfants à 3,10 € à compter du 1^{er} janvier 2024
- **D'AUTORISER** Monsieur le maire ou son représentant à l'effet de signer tous les documents afférents à cette opération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme

Publié ce jour

Moncoutant sur Sèvre, le 07/11/2023

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Christian BILHEU secrétaire de séance

Roland MOREAU Maire

